




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-343**

Séance publique du

18 juillet 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190718- lmc1157889-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2019
Date de réception : mardi 23 juillet 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PRESTATION DE LEVE LASERGRAMMETRIQUE SUR LE THEATRE ANTIQUE D'ORANGE
POUR LE COMPTE DE L'IRAA - AMU**

Le 18 juillet 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Abbassia BACHI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean BOULHOL, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Sylvain Dijon

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2019

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PRESTATION DE LEVE LASERGRAMMETRIQUE SUR LE THEATRE ANTIQUE
D'ORANGE POUR LE COMPTE DE L'IRAA - AMU- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction Archéologie et Muséum a été sollicitée par l'Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA), Unité de Service et de Recherche 3155 de Aix Marseille Université-CNRS pour réaliser une campagne de levé lasergrammétrique sur le théâtre antique d'Orange. Les outils topographiques tridimensionnels dont la ville s'est dotée depuis quelques années, les compétences acquises par le topographe de la direction sur ces instruments de pointe et les collaborations scientifiques étroites établies avec l'IRAA font de la Direction Archéologie et Muséum un partenaire privilégié dans le domaine de l'acquisition de données 3D et de relevés architecturaux.

Depuis 2018, l'État (Conservation Régionale des Monuments Historiques, Direction Régionale des Affaires Culturelles) accompagne l'IRAA dans sa démarche scientifique et dans les campagnes de relevé du monument antique qui interviennent à la faveur d'importants travaux de restauration des façades et des parties internes. Les levés lasergrammétriques permettraient aux équipes de recherche d'asseoir leurs travaux de relevés manuels sur des bases topographiques millimétrées, indispensables pour l'étude et la fouille d'un théâtre de cette envergure.

Pour cette opération, l'IRAA envisage de faire réaliser le levé lasergrammétrique de tout l'intérieur du mur de scène et ses annexes par la Direction Archéologie sur deux journées durant le mois de juillet. La Ville d'Aix-en-Provence (DGST Adjoint Bâtiments et Grands Équipements) s'étant récemment dotée d'un scanner 3D très performant, la Direction

Archéologie et Muséum a proposé un devis correspondant à l'exécution de cette prestation, pour un montant de 1302,59 € HT, soit 1563,10 € TTC.

Cette prestation ne revêt pas uniquement un caractère économique. Elle découle également de la collaboration, déjà ancienne, entre l'IRAA et la Direction Archéologie et Muséum, et dans une perspective plus large, enrichit les échanges et expériences des agents respectifs de ces deux structures sur l'étude et les relevés de théâtres antiques, monuments de spectacle hautement symbolique de la romanité dont la ville d'Aix-en-Provence est également dotée.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation par la Direction Archéologie et Muséum du relevé lasergrammétrique sollicité par l'IRAA-AMU-CNRS sur le théâtre d'Orange ;
- **DIRE** que les recettes relatives à la réalisation de ce relevé lasergrammétrique seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n°8223 (92324 70688 1706) pour un montant prévisionnel de 1302,59 € HT, soit 1563,10 € TTC
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2019-343 - PRESTATION DE LEVE LASERGRAMMETRIQUE SUR LE THEATRE ANTIQUE D'ORANGE POUR LE COMPTE DE L'IRAA - AMU-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»